

PRÉSENTATION DU SIMULACRE DU CONSEIL DE LA VILLE D'EDMONTON

(révision : le 24 octobre)

Chaque personne doit connaître son rôle aujourd’hui au sein du simulacre du conseil de ville. Votre classe doit se choisir

- un maire (une mairesse),
- 12 conseillers municipaux dont un agira à titre de maire adjoint (mairesse adjointe),
- 1 greffier,
- 2 ou 4 personnes ou organisations désireuses de se prononcer sur le sujet tels que : la ligue communautaire, l’école, des départements de la ville ou des maisons d’affaires, des voisins ou d’autres groupes ou personnes,
- 3 ou 4 personnes provenant des médias : radios, télévisions ou journaux qui prendront place dans l’aire des médias pour rédiger des notes sur les planchettes à pince qui leur sont destinées et, avec la caméra de l’école, prendre des photos durant la réunion du conseil. Votre classe aurait déjà dû choisir une question à débattre.

Au début de la réunion, le greffier du conseil de ville devrait remplir les sections A et B de sa feuille indiquant :

1. les noms des représentants des groupes intéressés (Section A),
2. le nom de l’école, de l’enseignant(e) et le quartier (Section B).

1^{re} partie : On présente la question

Le maire (la mairesse) dit : « La séance du conseil est maintenant ouverte. La proposition à débattre est » (nommer le sujet).

2^e partie : Les opinions des membres du conseil

Le maire (la mairesse), en commençant par la personne la plus éloignée de sa droite, invite chaque membre du conseil à faire part de son opinion en disant : « Monsieur le conseiller (Madame la conseillère) _____, c'est à vous la parole. »

Cette personne répond : « Merci monsieur le maire/madame la mairesse. Je pense que ... »

Chaque membre du conseil termine sa présentation en disant : « Merci, monsieur le maire (madame la mairesse). »

On procède de la sorte jusqu'à ce que chaque conseiller (conseillère) ait eu l'occasion de s'exprimer.

3^e partie : Le maire (la mairesse) invite son adjoint(e) à le (la) remplacer :

Lorsque chaque conseiller (conseillère) a pu offrir son opinion, le maire (la mairesse) peut prendre la parole pour exprimer la sienne. Mais avant de le faire, il (elle) doit demander à son adjoint(e) de diriger la session.

Le maire (la mairesse) dit : « Monsieur le maire adjoint (Madame la mairesse adjointe), _____, veuillez présider la session. »

Le maire adjoint (la mairesse adjointe) répond : « Oui, monsieur le maire (madame la mairesse), j'accepte et vous pouvez maintenant vous exprimer. »

Le maire (la mairesse) s'exprime maintenant sur le sujet.

Par la suite, son adjoint(e) l'invite à reprendre son poste de maire (mairesse) en disant : « Je vous remets votre fonction monsieur le maire (madame la mairesse). »

4^e partie : La séance est maintenant ouverte aux citoyens/organisations qui veulent prendre la parole.

Le greffier du conseil remet au maire (à la mairesse) la Section A de ses notes.

Le maire (la mairesse) lit ses notes et dit : « Les personnes suivantes sont invitées à se rendre au podium pour s'exprimer... » Le maire (la mairesse) lit la première liste de noms.

Quand les individus ou les groupes sont prêts le maire dit : « _____, vous avez maintenant le droit de parole. »

La personne qui a la parole dit : « Merci monsieur le maire (madame la mairesse). » Il (elle) donne son nom ainsi que celui du groupe qu'elle représente avant de faire connaître ses idées ou avant de poser des questions. À la fin de son intervention, cette personne dira : « Merci monsieur le maire (madame la mairesse). »

Votre guide vous dira si votre classe a le temps d'appeler un deuxième groupe d'intervenants. Une fois la présentation complétée, on retourne à sa place parmi l'auditoire.

5^e partie : Bienvenue aux invités spéciaux à la réunion du conseil.

Le greffier remet la Section B de ses notes au maire.

Le maire (la mairesse) se sert des notes du greffier pour dire : « J'aimerais reconnaître à ce moment un groupe spécial qui s'est joint à nous aujourd'hui. C'est la classe de (monsieur/madame/mademoiselle) de l'école _____ qui se trouve dans le quartier _____. Au nom du conseil je tiens à souhaiter la bienvenue aux élèves, à leur enseignant(e) et aux parents bénévoles à l'hôtel de ville. Veuillez vous lever. »

Les invités se lèvent et les membres du conseil applaudissent. ** Il est à noter que c'est le seul moment où les applaudissements sont permis !

6^e partie : La séance du conseil est ouverte. (Votre guide vous dira s'il y a suffisamment de temps pour entreprendre cette partie.)

Le maire (la mairesse) dit : « La séance est maintenant ouverte. »

Les membres du conseil lèvent la main s'ils désirent s'exprimer sur les questions ou partager leurs idées. Le maire (la mairesse) porte son choix sur un conseiller (une conseillère) et dit : « Conseiller (conseillère) X, à vous la parole. » « Merci monsieur le maire (madame la mairesse) » répond le conseiller (la conseillère) et, par la suite partage ses idées avec ses collègues ou ses interrogations avant de conclure ainsi : « Merci monsieur le maire (madame la mairesse). »

7^e partie : Demande de mettre aux voix

Le maire (la mairesse) et les membres du conseil votent en même temps.

Le maire (la mairesse) demande le vote en disant : « Il est temps de procéder au vote sur la question qui est devant nous qui est..., (il (elle) présente à nouveau la question ou le problème. Ceux et celles qui sont en faveur de cette proposition veuillez lever la main. »

Le maire compte et inscrit le nombre de mains en faveur de la proposition au verso d'une de ses pages. Ensuite, il dit : « Que ceux ou celles qui s'opposent à la proposition lèvent la main. »

Maintenant, le maire (la mairesse) et son greffier comptent et inscrivent les votes EN OPPOSITION

8^e partie : Les résultats du vote :

Le maire (la mairesse) annonce les résultats du vote : « Il y avait ___ votes en faveur de la proposition et ___ votes contre la proposition. »

Le greffier du conseil vérifie ses chiffres et dit : « Je suis d'accord » OU « Je suis en désaccord avec les chiffres du maire (de la mairesse). » Il conclut en disant : « Nous devons revoter. » On vote à nouveau si nécessaire.

Si la proposition l'a emporté par un plus grand nombre de votes, le maire (la mairesse) dit : « La proposition l'emporte. »

Si la proposition n'a pas obtenu la majorité de votes en faveur, le maire (la mairesse) dit : « La proposition fut défaite. »

S'il y a égalité de votes en faveur et contre, le maire (la mairesse) déclare : « La proposition fut défaite. »

9^e partie : Suspendre la réunion

Le maire (la mairesse) termine la réunion et disant : « La réunion est suspendue. »

10^e partie : La mêlée des médias

Quand le maire (la mairesse) et les conseillers et les conseillères ont quitté leur aire, les médias peuvent s'avancer pour poser des questions ou pour interviewer des gens.